

MANIFESTE.

MARSEILLE
AUX
RÉPUBLICAINS FRANÇAIS.

RÉPUBLICAINS,

Vous connoissez les dangers que court la chose publique. Ils sont tels qu'ils faut voler, & mourir au champ d'honneur, ou nous voir égorger dans nos foyers. Il faut sauver la République, ou périr avec elle, caresser l'anarchie, ou la détruire. Il faut reprendre notre place parmi les nations, ou nous ranger après les esclaves de l'Asie, & les hordes sauvages.

Lorsque la représentation nationale est dissoute, en perdant son intégralité; lorsque les Départemens dont les Mandataires sont odieusément détenus, se regardent, avec raison, comme non représentés; lorsque la Majesté du peuple est violée par les attentats commis envers ses ambassadeurs; lorsque la faction qui veut un Roi maîtrise insolemment cette

A

ville corrompue qui nous brave, il n'y a plus de milieu.

La honte & l'esclavage, ou volons à Paris.

Si vous mettez à délibérer sur le mal, le tems précieux qu'il faut employer à porter le dernier remède, c'en est fait, de la Patrie, de la Liberté de l'Honneur français, de vous, de vos épouses, & de vos enfans. Il n'est plus de fortune publique, ni particulière; vous perdez quatre années de peines, de soins, de travaux, de veilles, de combats, & de torrens de sang versé pour la plus belle des causes.

Vous les perdez sans ressource, & c'est une vile poignée de factieux qui tue la liberté de vingt-cinq million d'hommes.

dans cet état de crise & d'agitation, une voix se fait entendre du centre & des exrrêmités de la République. Elle proclame que la nation est débout pour vaincre ou pour s'ensevelir.

Elle est débout: *marchons*, vous dit Marseille, qui sans doute a des grands droits à votre confiance, & au maintien de cette révolution dont elle donna l'exemple. Voici le dernier usage qu'elle veut faire du courage de la parole, pour manifester ses grandes résolutions, & ses mesures décisives. Loin d'un peuple armé, d'une nation de guerriers qui n'attendent que le signal du combat, le vain appareil des mots, C'est le courage des actions qu'il nous faut.



Frappons, & que ces Français qu'on accusa trop long-tems d'être frivoles, prouvent à l'univers que s'ils le furent sous les Rois, ils sont redevenus fiers & terribles comme les Gaulois & les Francs de qui ils s'honnorent de descendre.

Républicains, hommes de tous les pays, qui voulez la liberté & qui détestez la licence, qui abhorrez la royauté, qui voulez maintenir la République une & indivisible, joignez-vous aux Marseillais qui expriment le vœu déjà émis par un grand nombre des Départemens.

Ils reconnoissent que la situation actuelle & politique de Paris, vaut une déclaration de guerre civile à toute la République.

Ils en accusent & vous dénoncent comme coupables de tous les désordres qui affligent la France Philipe d'Orléans & sa faction, le monstre frénétique qui lui vend ses hurlemens, & dont le nom souilleroit cet écrit, l'antre des Jacobins de Paris, les factieux & les intrigans qui sont répandus, & qui s'agitent dans toute la République. Marseille les signale comme des ennemis publics qui ont voulu nous conduire sur le bord du précipice, pour adultérer leur anarchie monstrueuse & calculée, avec un Roi de leur création... & ce Roi seroit l'homme le plus

corrompu de ſon ſiècle ; un homme perdu de dettes ; riche d'oprobre, de crapule & de lâchêté ; l'homme qu'un vertueux citoyen ne voudroit pas admettre au nombre de ſes valets, & que ceux-ci repouſſeroient; l'homme enfin que nos murs récèlent, & dont nous voulons la punition également prompte & ſévère.

Nous vous invitons à ſigner avec nous la juſte & indiſpenſable confédération que nous propoſons pour le ſalut public, & pour laver tant d'injures.

En conſéquence, Marſeille déclare 1°. derechef & ſolemnellement qu'elle eſt dans un état légal de réſiſtence à l'oppreſſion, & qu'elle s'autoriſe, par l'effet de la Loi du ſalut public, à faire la guerre aux factieux.

2°. Qu'elle ne peut reconnoître déſormais dans la Convention, la véritable repréſentation nationale, tandis que ſon intégralité eſt violée, & que ce ne ſera qu'à l'époque où tous les mandataires du Peuple, rendus à leurs fonctions, voteront librement, que la nation lui obéira avec confiance & ſoumiſſion.

3°. Que le trône de l'anarchie s'eſt élevé ſur les débris ſanglans de celui que vous avez juſtement renverſé, & que la tyrannie eſt déteſtable en raiſon de la perverſité & de l'excès de corruption de ceux qui veulent l'exercer.

4°. Que les factieux sont déjà parvenus à dissoudre la Convention-Nationale en la syncopant, en portant dans son sein la désorganisation, le désordre, la folle témérité, & que le Peuple Français ne peut regarder les actes émanés de la portion des Représentans qui occupent encore leurs places que comme autant de preuves de la contrainte exercée sur les uns par la perfidie & la scélératesse des autres.

5°. Que l'emprisonnement d'un grand nombre de Députés Législateurs est un attentat produit par le délire du crime, attentat que la postérité auroit peine à croire, s'il ne lui parvenoit avec la preuve de la vengeance éclatante que nous jurons d'en tirer, & que vous viendrez obtenir avec nous.

6°. Que les gens de bien que Paris renferme encore dans son sein, sont invités à seconder, autant qu'il sera en leur pouvoir, les efforts coalisés que nous allons faire pour le salut commun, & laisser retomber sur la tête des factieux tout le poids de la Responsabilité, que nous déclarons encourue par leurs forfaits.

7°. Que la faction dominatrice à Paris a réduit la République à porter dans cette Ville, trop long-tems impérieuse & abusée, la force armée, qui est la dernière raison du Peuple souverain, en déclarant que la destination des forces confédérées, sous les

ordres & par le vœu des Départemens, eſt de faire une guerre à mort contre ceux qui vouloient la diriger dans notre ſein, déchiré par leur mains criminelles.

8°. Que tout homme en état de porter les armes, eſt ſommé, au nom de la Loi, de l'intérêt général, de ſon intérêt individuel & de l'humanité, de venir renforcer la digue que nous allons oppoſer au torrent dévaſtateur, ſi chaque citoyen ne veut être lui-même entrainé dans l'abîme que les anarchiſtes, & les infâmes déprédateurs nous ont préparé.

9°. Qu'en arrêtant une levée d'hommes en nombre déterminé, prêts à ſe réunir en maſſe, pour opérer l'anéantiſſement des factieux dans leur repaire, les Marſeillais qui veulent terminer la révolution qu'ils commencèrent, & propager l'exemple qu'ils viennent de donner, appellent à eux tous les citoyens jaloux de bien mériter du genre humain. Ils ne prenent cette eſpèce d'initiative, qu'attendu l'urgence, en ſoumettant leurs meſures à l'examen & à l'approbation de tous les membres du Souverain, & ſans prétendre mettre des bornes au zèle des généreux défenſeurs de la Patrie, qui voudroieut ſpontanément renforcer la phalange de la liberté. Ils eſpèrent qu'elle groſſira ſur ſon paſſage, & s'accroîtra de tous les citoyens jaloux d'opérer le bien.

10°. Que sur les drapeaux de cette armée les soldats de la Patrie liront le complément de toute bonne loi, *République une & indivisible ; Respect aux Personnes & aux Propriétés* : paroles consolantes déjà gravées dans leurs cœurs.

11°. Que nous appeilons à Dieu & à nos armes, des attentats commis envers l'intégralité de la répréfentation nationale des atteintes portées à la liberté individuelle de nos Députés extraordinaires, des complots liberticides, dont un miracle de la providence nous a préservés, & dont Marseille poursuit les complices qui s'étoient chargés de cette horrible exécution dans ses murs. Un Tribunal populaire auquel elle doit son existence imposante & paisible, instruit le procès des conjurés, malgré les obstacles dont on a voulu l'entourer. Investi de la confiance du Peuple, & remparé par elle, la plus impérieuse des lois, celle des circonstances, détermine son activité ; & loin que le Peuple de Marseille puisse être regardé comme refractaire à la loi, en usant de son glaive pour frapper les coupables, il accomplit le premier des devoirs sociaux, qui est la distribution de la justice la plus prompte.

Ainsi, la ville de Marseille, joint aux motifs tirés du salut commun de la République, qui légitime sa

détermination, l'exposition des griefs particuliers qui la touchent, & la nécessité où elle est d'imposer silence à ses calomniateurs qui, désespérés de n'avoir pu allumer parmi nous le flambeau de la discorde, osent le présenter à la Convention nationale, comme la lumière de la vérité.

Républicains, le signal est donné, les momens sont précieux & les mesures décisives. Marchons; que la loi entre avec nous dans Paris ! & si vous en ignorez les chemins, suivez la trace du sang de vos frères, elle vous conduira jusqu'aux pieds de ces murs, d'où sont partis les fléaux homicides, les complots sanguinaires, & l'agiotage dévorant, source de notre misère.

Là, vous rendrez la liberté aux bons citoyens, la dignité à la Représentation Nationale...... Les scélérats disparoîtront, & la République sera sauvée.

Délibéré au Comité général des 32 Sections de Marseille, le 12 juin 1793, l'an second de la République française.

PELOUX, Président.

CASTELANET, } Secrétaires.
PINATEL, }

A MARSEILLE, Chez ANT-HRÉ. JOUVE & Compagnie, Imprimeur du Dép. & du Comité-Général des 32 Sections.